D260420_06

Commune de Villereversure (Ain)

* * * *

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 avril 2026
Date de convocation : 13 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt avril, le Conseil municipal de Villereversure s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jordan GIRERD, Maire.
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres votants : 15

Présents : Céline AZNAR, Chantal CAILLE, Pascale CALLAMAND, Jérôme CHURLET, Nicolas CLAIR, Raphaële FRISON, Daniel GAMEIRO, Lilian GUICHARD, Danielle GUILLERMIN, Jordan GIRERD, Cyrille MOTTET, David PETITJEAN, Cécile PIERRE, Véronique ROUDET, Frédéric WALLE

Absents :

Secrétaire de séance : Raphaële FRISON

Rapporteur : Jordan GIRERD

Objet : CNAS – Désignation des délégués

Monsieur le Maire expose que la commune de Villereversure adhère depuis le 1er septembre 2022 au CNAS. A ce titre, le personnel titulaire bénéficie d'un large éventail de prestations.
Toutes les instances du CNAS siègent pour une durée de 6 ans à la suite du renouvellement des conseils municipaux. Le CNAS invite le conseil municipal à désigner, pour les 6 années à venir, un élu et un agent qui représenteront la collectivité en qualité de délégués.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE :
- CAILLE Chantal, membre du conseil municipal, en qualité de délégué élu titulaire notamment pour représenter la commune de VILLEREVERSURE au sein du CNAS,

- DUCLAUX Céline, agent de la collectivité, en qualité de délégué agent notamment pour représenter la commune de VILLEREVERSURE au sein du CNAS,

- AZNAR Céline, membre du conseil municipal, en qualité de délégué élu suppléant notamment pour représenter la commune de VILLEREVERSURE au sein du CNAS

	Le maire	**La secrétaire de séance**
	M. Jordan GIRERD	Mme Raphaële FRISON
Signature		